

DEC201183DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Jocelyne Dias et à Mme Caroline François en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale de la circonscription Centre-Est

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC162929DAJ du 6 janvier 2017 nommant Mme Jocelyne Dias aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est. ;

Vu la décision DEC181940DAJ du 1^{er} juillet 2018 nommant Mme Caroline François aux fonctions de responsable du service des Ressources humaines pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{er} juillet 2019 nommant Mme Edwige Helmer-Laurent aux fonctions de Déléguée régionale de la circonscription Centre-Est ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est, délégation est donnée à **Mme Jocelyne Dias**, adjointe à la Déléguée régionale à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jocelyne Dias, délégation est donnée à **Mme Caroline François**, Responsable du service des Ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} juillet 2019

La déléguée régionale
Edwige Helmer-Laurent

